

# Formations

## Second semestre 2018

Gestion des ressources humaines

Conduite des politiques publiques

Pilotage et gestion  
de l'action sociale et médico-sociale

## Sommaire

<b>Gestion des organisations publiques .....</b>	<b>3</b>
Les tableaux de bord de la fonction RH .....	3
Piloter la masse salariale .....	3
Maîtriser l'absentéisme.....	3
Autres formations en GRH publique (intra) .....	3
Accompagnement en GRH publique .....	3
<b>Conduite des politiques et interventions publiques .....</b>	<b>4</b>
Évaluer une politique culturelle territoriale.....	4
Évaluer une politique sportive territoriale.....	4
Réussir les prévisions d'effectifs scolaires.....	4
Évaluer les interventions sociales .....	4
Évaluer les dispositifs et interventions pour la protection de l'enfance.....	5
Évaluer les dispositifs et actions d'insertion .....	5
Accompagner les allocataires et piloter le RSA : quelles stratégies aujourd'hui ?.....	5
Piloter l'activité d'une unité territoriale d'action sociale .....	5
<b>Management, gestion, contrôle des ESSMS .....</b>	<b>6</b>
ESSMS : l'analyse des ERRD et rapports d'activité .....	6
EHPAD : de la convention tripartite au CPOM .....	6
ESSMS : construire et mettre en œuvre un CPOM .....	6
EHPAD : le diagnostic économique et financier dans la préparation du CPOM.....	6
ESSMS : le diagnostic-qualité pré-CPOM .....	7
Le diagnostic financier des structures sociales et médico-sociales .....	7
ESSMS : la programmation et le financement des investissements .....	7
ESSMS : autorisation et tarification des frais de siège .....	7
EHPAD : financement et contrôle de gestion 2018.....	8
Établissements et services "Handicap" : financement et contrôle de gestion 2018.....	8
Services d'aide à domicile : régulation, financement et contrôle de gestion .....	8
Établissements et services "Enfance-Jeunesse" : la contractualisation pluriannuelle.....	8
Services de protection des majeurs et des familles : financement, contrôle de gestion, contractualisation.....	9
ESSMS : clôture de l'exercice et préparation des documents de synthèse.....	9
ESSMS : mettre en place un dispositif de contrôle interne.....	9
ESSMS : le contrôle du fonctionnement par l'administration .....	9
Autres interventions sur la gestion des ESSMS (actions " intra" ) .....	10

## Gestion des ressources humaines

### Les tableaux de bord de la fonction RH

Organisations concernées	Toutes organisations publiques
Public concerné	Directeurs et cadres de la fonction ressources humaines
Date(s)	1-2 octobre 2018

### Piloter la masse salariale

Organisations concernées	Toutes organisations publiques
Public concerné	Directeurs et cadres de la fonction ressources humaines Agents responsables de la gestion de la masse salariale
Date(s)	8-9 novembre 2018

### Maîtriser l'absentéisme

Organisations concernées	Toutes organisations publiques
Public concerné	Membres des équipes de direction Directeurs et cadres de la fonction ressources humaines
Date(s)	6 novembre 2018

### Autres formations en GRH publique (intra)

- La conduite des entretiens annuels d'évaluation (formation des responsables hiérarchiques)
- Les règles statutaires régissant la FPT et la FPH (exemples : les personnels non titulaires, l'exercice du pouvoir disciplinaire, les commissions administratives paritaires)
- Le règlement intérieur d'une collectivité ou d'un établissement public de santé

### Accompagnement en GRH publique

- Conception et pilotage du dispositif d'évaluation des personnels (formation des DRH)
- Audit de la masse salariale
- Audit de l'absentéisme

## Conduite des politiques publiques

### Évaluer une politique culturelle territoriale

Organisations concernées	Villes, Départements, Régions
Public concerné	Directeurs et cadres des services culturels et responsables de l'évaluation Élus en charge de la politique culturelle
Date(s)	15 octobre 2018

### Évaluer une politique sportive territoriale

Organisations concernées	Villes, Départements, Régions
Public concerné	Directeurs et cadres des services des sports et responsables de l'évaluation Élus en charge de la politique sportive
Date(s)	8 octobre 2018

### Réussir les prévisions d'effectifs scolaires

Organisations concernées	Villes Services d'inspection académique
Public concerné	Responsables des affaires scolaires Responsables de la programmation des équipements scolaires
Date(s)	12-13 novembre 2018

### Évaluer les interventions sociales

Organisations concernées	Départements CCAS Caisses d'allocations familiales et Caisses de MSA
Public concerné	Cadres des services et unités en charge de l'action sociale de terrain
Date(s)	4-5 octobre 2018

## Conduite des politiques publiques

### Évaluer les dispositifs et interventions pour la protection de l'enfance

Organisations concernées	Départements, services de l'État (PJJ) Organismes gestionnaires d'établissements et services de protection de l'enfance
Public concerné	Directeurs et cadres des services de la protection de l'enfance Directeurs et cadres des établissements et services
Date(s)	20-21 septembre 2018

### Évaluer les dispositifs et actions d'insertion

Organisations concernées	Départements Autres organisations participant à la mise en œuvre des politiques d'insertion
Public concerné	Directeurs et cadres
Date(s)	6-7 décembre 2018

### Accompagner les allocataires et piloter le RSA : quelles stratégies aujourd'hui ?

Organisations concernées	Départements Autres organisations participant à la mise en œuvre du RSA
Public concerné	Cadres des services chargés du pilotage du RSA Cadres des unités territoriales
Date(s)	22-23 octobre 2018

### Piloter l'activité d'une unité territoriale d'action sociale

Organisations concernées	Départements, CCAS CAF, MSA
Public concerné	Cadres des unités territoriales d'action sociale
Date(s)	17-18 décembre 2018

## Gestion et pilotage des ESSMS

### ESSMS : l'analyse des ERRD et rapports d'activité

Organisations concernées	Autorités de régulation (Départements, ARS, services de l'État)
Public concerné	Cadres et collaborateurs chargés du contrôle et de la tarification
Date(s)	24-25 septembre 2018

### EHPAD : de la convention tripartite au CPOM

Organisations concernées	Organismes gestionnaires d'EHPAD Autorités de régulation (Départements, ARS)
Public concerné	Directeurs et responsables financiers des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs chargés de l'élaboration des CPOM
Date(s)	18-19 octobre 2018

### ESSMS : construire et mettre en œuvre un CPOM

Organisations concernées	Organismes gestionnaires d'ESSMS (sauf EHPAD) Autorités de régulation (Départements, ARS, services de l'État)
Public concerné	Directeurs et responsables financiers des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs chargés de l'élaboration des CPOM
Date(s)	19-20 novembre 2018

### EHPAD : le diagnostic économique et financier dans la préparation du CPOM

Organisations concernées	EHPAD Autorités de régulation (Départements, ARS)
Public concerné	Directeurs et responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Agents des administrations chargés de l'élaboration des CPOM-EHPAD
Date(s)	13-14 novembre 2018

## Gestion et pilotage des ESSMS

### ESSMS : le diagnostic-qualité pré-CPOM

Organisations concernées	Organismes gestionnaires d'ESSMS Autorités de régulation (Départements, ARS)
Public concerné	Directeurs et responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Agents des administrations chargés de l'élaboration des CPOM
Date(s)	27 septembre 2018

### Le diagnostic financier des structures sociales et médico-sociales

Organisations concernées	Tous ESSMS Autorités de régulation (Départements, ARS, services de l'État)
Public concerné	Directeurs et responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Agents des administrations chargés de la tarification des ESSMS
Date(s)	13-14 septembre 2018

### ESSMS : la programmation et le financement des investissements

Organisations concernées	Organismes gestionnaires d'ESSMS Autorités de régulation (Départements, ARS, services de l'État)
Public concerné	Responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs des services de tarification
Date(s)	22-23 novembre 2018

### ESSMS : autorisation et tarification des frais de siège

Organisations concernées	Organismes de droit privé gestionnaires d'ESSMS Autorités de régulation (Départements, ARS, services de l'État)
Public concerné	Responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs des services de tarification
Date(s)	15-16 novembre 2018

## Gestion et pilotage des ESSMS

### EHPAD : financement et contrôle de gestion 2018

Organisations concernées	Organismes publics ou privés gestionnaires d'EHPAD Autorités de régulation et de tarification (Départements, ARS)
Public concerné	Responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs des services de tarification
Date(s)	16-17 octobre 2018

### Établissements et services "Handicap" : financement et contrôle de gestion 2018

Organisations concernées	Organismes publics ou privés gestionnaires d'ESSMS Autorités de régulation (ARS, Départements)
Public concerné	Responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs des services de tarification
Date(s)	11-12 octobre 2018

### Services d'aide à domicile : régulation, financement et contrôle de gestion

Organisations concernées	Organismes gestionnaires d'établissements et services ASE et PJJ Autorités de régulation (Départements)
Public concerné	Directeurs et responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs des services de tarification
Date(s)	9-10 octobre 2018

### Établissements et services "Enfance-Jeunesse" : la contractualisation pluriannuelle

Organisations concernées	Organismes gestionnaires d'établissements et services ASE et PJJ Autorités de régulation (Départements)
Public concerné	Directeurs et responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs des services de tarification
Date(s)	26-27 novembre 2018



## Gestion et pilotage des ESSMS

### Services de protection des majeurs et des familles : financement, contrôle de gestion, contractualisation

Organisations concernées	Organismes gestionnaires de services MJPM ou DPF Autorités de régulation (services de l'État : DDCS)
Public concerné	Directeurs et responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs des services de tarification
Date(s)	28-29 novembre 2018

### ESSMS : clôture de l'exercice et préparation des documents de synthèse

Organisations concernées	Organismes gestionnaires d'ESSMS
Public concerné	Responsables financiers et comptables des organismes gestionnaires Cadres et collaborateurs des services de tarification
Date(s)	3-4 décembre 2018

### ESSMS : mettre en place un dispositif de contrôle interne

Organisations concernées	Organismes gestionnaires d'ESSMS
Public concerné	Directeurs généraux, directeurs de site, encadrement supérieur, responsables-qualité
Date(s)	17-18 septembre 2018

### ESSMS : le contrôle du fonctionnement par l'administration

Organisations concernées	Départements, ARS, services de l'Etat
Public concerné	Cadres et agents en charge du contrôle
Date(s)	10-11 décembre 2018

## Gestion et pilotage des ESSMS

### Autres interventions sur la gestion des ESSMS (actions " intra")

La formation des personnels comptables

Le projet d'établissement ou de service

La coopération conventionnelle (GCSMS, autres modes de coopération)

Le contentieux de la tarification

La TVA et la possibilité d'option pour la TVA

Les conventions collectives des ESSMS de droit privé

La répartition des charges communes des ESSMS publics

# FICHE D'INSCRIPTION

☎ **réservation téléphonique** : 0155 748 300  
 @ **e-mail** : ipp@ipp.fr  
 ✉ **courrier postal** : 39 rue du Ranelagh – 75016 PARIS  
 📠 **télécopie** : 0155 748 301

## Tarif, horaires et modalités pratiques

Le prix par participant (exonéré de TVA) est de :  
 - 695 Euros pour un séminaire d'une journée,  
 - 1095 Euros pour un séminaire de 2 jours,  
 - 1495 Euros pour un séminaire de 3 jours.  
 Le prix inclut les déjeuners et collations.

Les formations de 2 ou 3 jours commencent à 9h30 le premier jour et à 9h00 les jours suivants. Elles se terminent à 17h00 le dernier jour et à 17h30 les jours précédents.  
 Les formations d'une journée commencent à 9h15 et se terminent à 17h15.

## Modalités et conditions d'inscription

**Définition de l'organisme-client, intervention éventuelle d'un tiers** : L'organisme-client est la personne morale (collectivité, administration, association, établissement public, société, ...) qui inscrit un ou plusieurs membres de son personnel à la session de formation. L'intervention éventuelle d'un tiers (organisme collecteur agréé ou autre) dans le paiement de la prestation n'emporte aucune modification des conditions d'inscription et ne délie l'organisme-client d'aucune de ses obligations vis à vis de l'Institut, notamment le paiement complet des factures émises et de leurs éventuels intérêts de retard.

**Réservation sans frais** : Une réservation non-contractuelle peut être effectuée par téléphone ou par e-mail. L'Institut maintiendra dans ce cas la réservation pendant un maximum de huit jours jusqu'à régularisation de la demande d'inscription.

**Demande d'inscription et lettre de confirmation** : La demande d'inscription vaut commande ferme. Elle est constituée par l'envoi d'une fiche d'inscription signée par un représentant de l'organisme-client. L'Institut envoie alors une lettre de confirmation à l'adresse électronique mentionnée par l'organisme-client dans sa demande d'inscription.

**Lieux des sessions, convocation des participants** : Sauf précision contraire, les sessions se tiennent dans Paris intra-muros, dans un lieu proche d'une station de métro. Les lieux prévisionnels indiqués sur les dépliants de présentation peuvent être exceptionnellement modifiés. Une lettre de convocation accompagnée des renseignements pratiques est envoyée à chaque participant à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription, environ 30 jours avant la tenue de la session.

**Facturation et paiement** : Sauf demande expresse de l'organisme-client, nos factures lui sont adressées par courrier électronique. Les factures sont établies à la confirmation d'inscription pour les organismes de droit privé ou "après service fait" pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique, étant précisé que la réalité du service fait résulte dans tous les cas de la tenue effective de la session ayant fait l'objet d'une demande d'inscription enregistrée. Les délais de paiement et les intérêts dus en cas de paiement tardif sont ceux fixés par la loi et les règlements français.

**Remplacements, annulations** : Si un participant inscrit est indisponible, l'organisme-client peut le faire remplacer sans frais par un autre membre de son personnel, à condition d'en informer l'Institut. Toute annulation doit être notifiée à l'Institut au moins trois semaines avant le début de la session, un forfait de 75 Euros représentatif des frais de gestion du dossier étant alors facturé. Aucune demande d'annulation ne sera acceptée moins de trois semaines avant le début de la session : les frais d'inscription seront intégralement facturés en cas d'absence d'un participant régulièrement inscrit ou d'annulation tardive.

**Attestation** : Une attestation de stage (attestation de service fait en cas d'absence d'un participant ou d'annulation tardive) est adressée au gestionnaire de la formation continue de l'organisme-client immédiatement après la tenue de la session.

## Organisme-client

Dénomination et adresse postale	<input type="text"/>		
Service et/ou nom du responsable de la gestion de l'inscription	<input type="text"/>		
Adresse e-mail	<input type="text"/>	Tél.	<input type="text"/>

## Session de formation

Intitulé	Date(s)	Durée	Prix/part.
		jours	€

## Participant(s) à inscrire

Titre (M., Mme, Mlle), Prénom et NOM	Fonction	Adresse e-mail pour convocation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Montant total des frais d'inscription = nombre d'inscrits (  ) \* prix par participant (  ) =  €

Fait à .....  
 le .....  
 (cachet de l'organisme  
 et signature de la personne autorisée)